

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 novembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Sééz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2024-140 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE – LIVREUR DE PORTAGE DE REPAS EN RENFORT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-2° ;

VU le Décret 2019-1414 du 19 Décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU le budget de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise ;

VU le tableau des effectifs existant ;

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent à temps non complet pour satisfaire les besoins du service des Solidarités de la communauté de communes de Haute-Tarentaise ;

Il est proposé :

- La création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet afin d'assurer les fonctions de Livreur de portage de repas en renfort pour exercer les missions suivantes :
 - o Livraison des repas : récupérer les repas chez le prestataire selon les règles d'hygiène en vigueur, vérifier les commandes au moment du chargement du camion de livraison, assurer la livraison des repas au domicile selon une tournée prédéfinie, placer les plats livrés dans le réfrigérateur, restituer, en fin de livraison, les caisses de transport fournies par le prestataire ;
 - o Assurer une veille sociale : Assurer une veille auprès des usagers du service, Transmettre au service les informations utiles pour le suivi et la prise en charge des usagers, Respecter et appliquer les protocoles du service et les procédures HACCP définies, remettre aux usagers les documents transmis par le service, participer à la vie du service (réunions, reporting, groupe de travail, bilan annuel d'activité) ;
 - o Gestion du véhicule : réaliser l'entretien quotidien du véhicule : gérer le carburant, détecter les dysfonctionnements, assurer les rendez-vous pour les interventions.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du Code Général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} Janvier 2025, un emploi de Livreur de portage de repas en renfort dans le grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget 2025 de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Yannick AMET

Président

